

A Monsieur/ Madame le/la candidat(e) à l'élection
législative pour la X ième circonscription de l'étranger

Le (date/lieu)

Nom

Prénom

Fonction

Email

Monsieur/ Madame le/la candidat(e) à l'élection législative pour la X ième
circonscription de l'étranger

Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a été étudié au Sénat le 25 janvier et a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 février.

Le texte doit à présent être transmis à une commission mixte paritaire, sept députés - sept sénateurs, avant le vote définitif.

Actuellement, les agents des établissements d'enseignement français à l'étranger recrutés en contrat local pour répondre à un besoin permanent de l'État sont exclus du champ des bénéficiaires de cette loi.

Or, le plafond d'emplois imposé à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est insuffisant pour accompagner sa croissance. D'ailleurs, de nombreux titulaires en interruption de carrière sont déjà employés en contrat local faute de postes budgétaires compatibles avec leur statut de fonctionnaire détaché.

La loi pourrait répondre au besoin de l'opérateur public en proposant l'accès à la titularisation ou au CDI à de nombreux agents en poste à l'étranger et de régulariser la situation des titulaires employés en contrat local.

Au-delà de l'amélioration statutaire, il s'agit avant tout de conserver, de préserver et de renforcer notre capacité d'influence et d'action en respectant ceux qui y travaillent au quotidien.

Il convient de discuter et de mettre en œuvre un véritable plan de titularisation et de résorption de la précarité pour tous les agents contractuels recrutés sur un contrat de droit local et exerçant dans un établissement d'enseignement visé aux articles L.452-3 et L. 452-4 du code de l'éducation portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nous vous demandons de vous prononcer clairement sur la situation de ces personnels qui ne comprennent pas la position des deux assemblées qui les excluent actuellement du dispositif législatif.

Veuillez recevoir, *Monsieur/Madame*, nos cordiales salutations.

Nom / Signature